

# LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT

2  
0  
2  
3

CHEMIN N°1 : LES FAMILLES SERONT MIEUX INFORMÉES DES SERVICES EXISTANTS ET Y AURONT DAVANTAGE ACCÈS

Toutes les familles ont une connaissance générale et adaptée des services existants sur le territoire

Les acteurs locaux vont davantage vers les publics

Tous les jeunes doivent accéder à l'offre de service du territoire

Les familles ont toutes accès à un mode d'accueil

CHEMIN N°2 : LES FAMILLES SE DÉPLACERONT ET TROUVERONT UNE SOLUTION DE LOGEMENT PLUS FACILEMENT SUR LE TERRITOIRE

L'offre de service et d'accompagnement sur la mobilité est renforcée

Les familles sont mieux informées, s'approprient et utilisent les solutions de mobilité

Les familles peuvent plus facilement se loger sur le territoire

CHEMIN N°3 : LES FAMILLES À BESOINS SPÉCIFIQUES (SANTÉ, HANDICAP) SERONT MIEUX ACCOMPAGNÉES

Les structures et les familles sont informées des dispositifs et personnes ressources autour du handicap

Les structures et les équipes sont accompagnées et formées pour accueillir les enfants en situation de handicap

Les familles accèdent plus facilement aux parcours de soins adaptés à leurs besoins

En 2026, les familles auront accès plus facilement aux offres de service de proximité

# LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT

2  
0  
2  
3

CHEMIN N°4 : LES STRUCTURES DU TERRITOIRE FAVORISENT L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES HABITANTS

Les structures remettent au cœur de leurs actions l'éducation populaire, en associant les familles et les habitants

Les enfants et les jeunes sont engagés dans des actions locales et sont acteurs citoyens

Les habitants deviennent acteurs, citoyens

CHEMIN N°5 : LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE FAVORISE L'IMPLICATION DE TOUS DANS UN PROJET ÉDUCATIF PARTAGÉ

Les élus et les acteurs partagent la même vision de l'intérêt communautaire en vue de consolider une identité du territoire

Les élus, les acteurs éducatifs ont défini un projet partagé

Les élus, les structures, les institutions, les établissements scolaires renforcent la coopération autour d'actions éducatives auprès des familles

Les parents s'impliquent davantage dans l'élaboration et l'animation des projets éducatifs et associatifs

CHEMIN N°6 : LES ACTEURS DU TERRITOIRE SE CONNAISSENT ET SE RENCONTRENT DANS LE CADRE DE RÉSEAUX

Les acteurs de l'écosystème local se connaissent

Les acteurs se rencontrent dans le cadre de réseaux

Les acteurs travaillent à l'optimisation et à l'amélioration de la communication aux 0-25 ans

En 2026, tous les acteurs du territoire travaillent ensemble pour favoriser les parcours des familles et plus particulièrement des enfants de 0 à 25 ans

# LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT

2  
0  
2  
3

CHEMIN N°7 : LES STRUCTURES DU TERRITOIRE MUTUALISERONT LES MOYENS HUMAINS ET LE MATÉRIEL POUR RÉPONDRE AU MIEUX AU BESOIN DES FAMILLES

Le concept de mutualisation sera acté et efficient sur le matériel et les moyens humains entre les acteurs et les structures

Les structures du territoire auront des locaux adaptés et mutualisés propres à leur service

CHEMIN N°8 : LES ÉLUS ET LES STRUCTURES TRAVAILLENT ENSEMBLE À LA STABILISATION FINANCIÈRE DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS ET MUNICIPAUX

Tous les acteurs (élus municipaux et communautaires, acteurs institutionnels, familles) sont conscients des réalités de fonctionnement des structures et de la plus-value de leurs actions sur le territoire

Les familles sont sensibilisées au fonctionnement associatif et à l'offre

Les équipes sont toutes formées, les emplois pérennisés

Les élus auront priorisé la stabilisation (financière, humaine, locaux) des structures

En 2026,  
Les structures auront des moyens adaptés pour répondre au mieux aux besoins des familles